

# KENYA

## Environnement opérationnel

### Contexte

Le Kenya accueille quelque 340 000 réfugiés, principalement originaires d'Éthiopie, de Somalie et du Sud-Soudan. Ceux-ci sont pour la plupart confinés dans des camps désignés à cet effet, en dépit des appels lancés par le HCR pour qu'ils soient autorisés à se déplacer librement. Il y a trois camps dans les environs de la ville de Dadaab, au nord-est du Kenya, et un camp à proximité de Kakuma, dans la Vallée du Rift.

Des demandeurs d'asile somaliens arrivent de manière presque ininterrompue et en grand nombre dans le pays. Des Éthiopiens, essentiellement originaires de la région de l'Ogaden, sollicitent aussi régulièrement l'asile et le pays accueille en outre de nouveaux arrivants congolais, qui fuient les violences et les atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans leurs régions d'origine, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

Après les élections présidentielles qui se sont tenues au Kenya en 2007 et qui ont abouti à un déchaînement de violences en décembre de la même année, le HCR a pris part à des mécanismes de coordination interorganisations pour venir en aide à plus d'un demi-million de personnes déplacées à travers le pays. Le groupe de travail sur la protection s'est attaché à élaborer une politique nationale relative aux déplacés internes et à constituer des capacités nationales prévisibles en matière de protection. Le HCR continuera à coopérer avec plusieurs partenaires à l'exécution des politiques de protection, dans le cadre du groupe de travail sur la protection dirigé par le gouvernement.

Plusieurs communautés, notamment les Nubiens et les Galjeel, sont menacées d'apatridie. Le HCR et la Commission kényane des droits de l'homme



## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	352 000	352 000	399 070	399 070	447 400	447 400
	Éthiopie	27 030	27 030	31 970	31 970	37 430	37 430
	Soudan	22 810	22 810	14 800	14 800	11 610	11 610
	Pays divers	11 690	11 690	13 610	13 610	16 620	16 620
Demandeurs d'asile	Éthiopie	12 130	12 130	13 590	13 590	13 200	13 200
	RDC	2 340	2 340	2 000	2 000	2 340	2 340
	Somalie	720	720	750	750	590	590
	Pays divers	1 510	1 510	2 990	2 990	2 240	2 240
<b>Déplacés internes</b>		375 030	150 000	305 270	150 000	313 610	150 000
<b>Déplacés de retour</b>		80 000	80 000	80 000	80 000	-	-
<b>Apatrides</b>		100 000	-	100 000	-	100 000	-
<b>TOTAL</b>		<b>985 260</b>	<b>660 230</b>	<b>964 050</b>	<b>708 780</b>	<b>945 040</b>	<b>681 430</b>

collaborent à un projet de recherche et d'évaluation, afin de faire le bilan de la situation et de dégager des solutions.

## ● Besoins

La situation politique en Somalie devrait rester très instable, produisant un afflux incessant de réfugiés au Kenya. Pour prévenir le refoulement, le HCR intensifiera ses efforts de surveillance aux points d'entrée sur le territoire et consolidera les réseaux de surveillance de ses partenaires.

La population des camps de Dadaab devrait augmenter régulièrement ; l'aménagement possible de nouveaux camps et le transfert à Kakuma de certains réfugiés accueillis à Dadaab devraient progressivement décongestionner le site. Pour préserver un environnement favorable en matière de protection et d'opérations, le HCR prendra des mesures pour améliorer les relations avec les communautés d'accueil de Dadaab et de Kakuma.

À Nairobi comme dans les camps, le HCR s'efforce d'améliorer la protection des réfugiés. En particulier, le Haut Commissariat entend mettre au point et renforcer des mécanismes d'intervention communautaires pour les réfugiés urbains, afin d'accroître leur autosuffisance. Dans les camps, il poursuivra sa collaboration avec des groupes communautaires, des partenaires et des institutions gouvernementales afin de prévenir la violence sexuelle et sexiste, d'améliorer la protection de l'enfance et de constituer une capacité de maintien de l'ordre. Dans les camps, le HCR cherchera à renforcer la prise en charge de certains besoins essentiels, ayant trait par exemple aux abris, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et aux articles non alimentaires. La pénurie d'abris dans les camps aggrave certains problèmes de protection, comme les abus sexuels et le manque de sécurité des familles et des individus.

Puisque la plupart des réfugiés soudanais ont été rapatriés et que le retour en Somalie n'est pas encore possible, la réinstallation demeure, faute d'autres solutions durables, le seul moyen de protéger de nombreux réfugiés de longue date et des personnes exposées à des risques particuliers.

En coopération avec ses partenaires au sein du Gouvernement, des institutions des Nations Unies et des ONG, le HCR appellera à inclure la prévention de l'apatridie dans la législation nationale et prônera l'adoption des traités internationaux applicables.

Environ 13 000 réfugiés somaliens devraient avoir déménagé de Dadaab à Kakuma en 2009, 20 000 de leurs compatriotes devant également être transférés en 2010. Selon nos prévisions,

6 500 nouveaux arrivants de diverses nationalités mais en majorité somaliens auront besoin d'une protection internationale à Kakuma en 2010.

## | Objectifs principaux |

### Environnement de protection favorable

- Renforcer la protection des réfugiés en insistant sur le respect des instruments internationaux, régionaux et nationaux et des protocoles nationaux, et en préservant l'accès des réfugiés à des recours judiciaires.
- Prévenir l'apatridie par des recherches, des partenariats renforcés et la promotion de textes de loi.
- Promouvoir un environnement favorable à la protection et aux opérations en améliorant les relations avec les communautés d'accueil.

### Procédures de protection équitables

- Enregistrer tous les réfugiés et les demandeurs d'asile et augmenter le nombre de documents d'identité distribués aux réfugiés dans les camps.

### Besoins et services essentiels

- Subvenir aux besoins matériels essentiels des réfugiés accueillis dans les camps, notamment dans les secteurs des abris, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et des articles non alimentaires.
- Appuyer des programmes complets de prévention et de soins en matière de VIH et de sida, en collaboration avec le Gouvernement.
- Doter les autorités de capacités plus solides pour élargir l'espace de protection et d'asile et renforcer les partenariats afin d'améliorer la prestation de services essentiels auprès des réfugiés.
- Promouvoir l'accès plus aisé des réfugiés urbains aux services publics et à différents droits, tels que le droit au travail et à la naturalisation.

### Solutions durables

- Utiliser la réinstallation comme moyen de protection stratégique des réfugiés vulnérables.

## | Stratégie et activités |

La stratégie globale de protection du HCR au Kenya est axée sur des efforts destinés à élargir l'espace de protection et d'asile, et à intensifier les activités de sensibilisation reliant les trois principaux groupes de réfugiés, résidant à Nairobi, à Dadaab et à Kakuma, ainsi que d'autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Elle tient également compte

## Cibles prioritaires en 2010

- Tous les demandeurs d'asile ont accès au territoire.
- Le cadre juridique national est en accord avec les normes internationales.
- Le projet de cadre juridique relatif à l'apatridie est soumis aux autorités nationales, qui l'examinent et l'entérinent.
- Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile sont enregistrés à titre individuel.
- Tous les demandeurs d'asile ont immédiatement accès à des procédures de détermination de leur statut.
- L'arriéré de demandes d'asile sur lesquels le HCR doit statuer en vertu de son mandat est réduit de 50 pour cent.
- Toutes les victimes déclarées de violences sexuelles et sexistes bénéficient du soutien du HCR et de ses partenaires.
- Le taux de malnutrition aiguë globale est ramené de 12 à 8 pour cent.
- Le nombre de cas d'anémie chez les moins de cinq ans est réduit de 50 pour cent.
- Le pourcentage de familles convenablement logées passe de 75 à 90 pour cent à Kakuma et de 17 à 45 pour cent à Dadaab ; des terrains supplémentaires sont alloués pour permettre la construction de nouveaux abris.
- Au moins 70 pour cent des besoins relatifs aux protections périodiques sont satisfaits.
- L'approvisionnement moyen en eau potable, égal à 13 litres par personne et par jour, augmente de 18 pour cent dans les camps de réfugiés de Dadaab.
- Au moins 60 pour cent des réfugiés disposent d'installations sanitaires adéquates dans les camps.
- Le taux de vaccination contre la rougeole chez les enfants âgés de neuf mois à cinq ans reste supérieur à 90 pour cent.
- Le pourcentage d'enfants de six à 11 ans scolarisés dans le primaire atteint 90 pour cent dans les camps de réfugiés.
- Tous les individus dont il a été déterminé qu'ils devaient être réinstallés en urgence sont prêts à partir.

des conditions régionales et nationales, comme les risques d'instabilité politique et sociale, la situation économique et les tendances en matière de migrations et de déplacements de population.

Le HCR continuera à renforcer les capacités du Département ministériel chargé des affaires de réfugiés, notamment dans le domaine de l'enregistrement, de la gestion des données et de la délivrance de documents. Le Haut Commissariat prévoit d'harmoniser ses systèmes d'enregistrement et ceux du Département. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, le HCR fait campagne pour que le centre d'accueil de Liboi soit rouvert et agrandi.

Un programme de formation destiné aux autorités améliorera la compréhension et

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	310
International	43
National	235
JEA	7
VNU	14
Autres	11

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Immigration et de l'Immatri-culation des personnes — Département chargé des affaires de réfugiés

#### ONG :

CARE Kenya  
Comité international de secours  
Conseil norvégien pour les réfugiés  
Fédération luthérienne mondiale  
FilmAid International  
GOAL Ireland  
Handicap International  
Kituo cha Sheria  
National Council of Churches of Kenya  
Refugee Consortium of Kenya  
Save the Children (R.-U.)  
Service jésuite des réfugiés  
Société kényane de la Croix-Rouge

#### Autres :

GTZ Kenya Partnership  
OIM

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Ministères de la Santé et de l'Éducation

#### ONG :

Médecins Sans Frontières (CH)  
Windle Trust

#### Autres :

PAM  
PNUD/BCAH  
UNICEF



En raison de l'afflux de nouveaux arrivants somaliens, les camps situés dans les environs de Dadaab sont surpeuplés ; certains d'entre eux sont donc transférés au camp de Kakuma, dans le nord.

HCR

l'application de la loi sur les réfugiés au Kenya. Le HCR poursuivra ses activités de surveillance aux frontières afin de prévenir le refoulement, de faciliter l'accès des demandeurs d'asile de bonne foi au territoire, d'améliorer les conditions d'accueil et de garantir l'accès aux procédures d'asile.

L'Organisation intensifiera sa collaboration avec les services chargés du maintien de l'ordre à Nairobi. Elle s'attachera en premier lieu à protéger les réfugiés placés en détention, à contrer la violence sexuelle et sexiste et à remédier aux difficultés d'accès aux procédures judiciaires. Les demandeurs d'asile et les réfugiés somaliens auront la possibilité d'obtenir des réparations en justice grâce à des audiences foraines. Le HCR aidera ces réfugiés à approfondir leur connaissance des procédures judiciaires et plaidera pour l'établissement d'une cour permanente à Dadaab.

Le HCR aidera les réfugiés urbains à renforcer leur autosuffisance. Les enfants bénéficieront de procédures plus efficaces de détermination de l'intérêt supérieur et de recherche des familles, et d'interventions réclamant la présence d'un fonctionnaire de district chargé de la protection de l'enfance.

La réinstallation sera utilisée comme un moyen de protection essentiel, afin d'apporter une solution durable aux réfugiés vulnérables et aux réfugiés de longue date vivant en milieu urbain et dans les camps. Le HCR coopèrera également avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de prôner l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre l'apatridie.

### ○ Contraintes

La planification du HCR pour l'année 2010 repose sur trois hypothèses fondamentales, à savoir que le Gouvernement s'impliquera davantage dans les affaires de réfugiés, que la situation politique sera stable dans la région et que le Kenya bénéficiera d'une stabilité et d'une cohésion nationales. Ce scénario suppose que la situation politique et sécuritaire continuera à s'améliorer au Kenya, ce qui permettrait au Gouvernement de participer plus activement à la protection des réfugiés.

S'il n'est pas exclu que le climat politique s'améliore en Somalie, il est tout aussi possible que le conflit se poursuive dans un avenir proche, obligeant davantage de gens à demander l'asile au Kenya.

Selon nos estimations, quelque 8 500 réfugiés regagneront le Sud-Soudan en 2010. Le référendum qui doit avoir lieu au Sud-Soudan en 2011 devrait encourager tous les réfugiés demeurés au Kenya à rentrer dans leur pays d'origine. Cependant, les déplacements de Soudanais en direction d'autres régions du Kenya et l'absence d'infrastructures et de services sociaux élémentaires dans les régions de retour au Sud-Soudan ralentissent le rythme des rapatriements.

### | Organisation et mise en œuvre |

### ○ Coordination

Les fonctionnaires kényans devraient participer davantage aux opérations d'enregistrement et de vérification, ainsi qu'à

d'autres interventions liées à la protection, en 2010. Le HCR coopèrera avec le ministère de la Santé afin de préserver l'accès des réfugiés aux campagnes de vaccination et aux médicaments antirétroviraux. Il travaillera également avec le ministère de l'Éducation à l'organisation d'examens nationaux et à la gestion du programme scolaire.

Les communautés locales des zones d'accueil ont partagé leurs maigres ressources avec les réfugiés ; dans le même temps, les réfugiés ont, avec l'aide du HCR, apporté leur contribution au travers d'initiatives d'autoprise en charge communautaire. Le nombre de partenaires impliqués dans le programme en faveur des réfugiés augmentera en raison de l'aménagement de nouveaux camps à Dadaab et de la nécessité d'améliorer les services.

## Informations financières

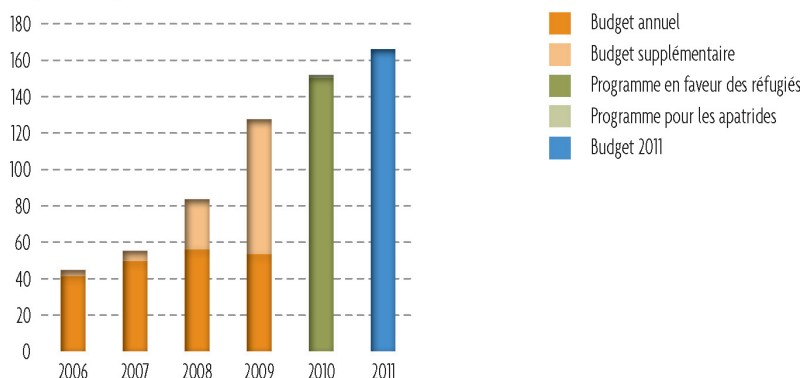
Les besoins financiers du HCR au Kenya, pays qui accueille la plus importante population réfugiée d'Afrique orientale, ont sensiblement augmenté depuis 2005 en

raison de situations d'urgence complexes et récurrentes. Cette hausse a été accentuée par l'appréciation de la devise kényane et par l'augmentation des coûts de fonctionnement du centre régional de Nairobi, qui fournit un appui administratif, logistique et technique aux bureaux du HCR dans 17 pays. Le budget au Kenya a augmenté au cours des trois dernières années, cette hausse étant motivée par la nécessité d'atteindre des normes minimales et d'améliorer ainsi le bien-être des réfugiés et des déplacés internes. La progression du budget dans le pays est également due à l'afflux incessant de Somaliens, qui n'a pas été compensé par le rapatriement organisé d'une dizaine de milliers de réfugiés soudanais et le retour de 70 pour cent des déplacés internes dans leur région d'origine.

En 2010, le budget établi pour le Kenya financera la prise en charge des besoins de protection et d'assistance des milliers de Somaliens qui continuent à entrer dans le pays et qui nécessitent une aide humanitaire et d'urgence à Dadaab et à Kakuma.

## Budget pour le Bureau régional au Kenya en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour le Bureau régional au Kenya (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Instruments régionaux et internationaux	0	167 074	<b>167 074</b>
Cadre juridique national	318 542	142 074	<b>460 616</b>
Cadre administratif national	553 542	0	<b>553 542</b>
Politiques de migrations nationales et régionales	208 542	0	<b>208 542</b>
Prévention de l'apatridie	0	117 074	<b>117 074</b>
Coopération avec les partenaires	315 542	0	<b>315 542</b>
Politiques de développement national	203 542	0	<b>203 542</b>
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	225 542	0	<b>225 542</b>
Accès au territoire	365 980	0	<b>365 980</b>
Non-refoulement	493 980	0	<b>493 980</b>
Protection de l'environnement	1 275 182	0	<b>1 275 182</b>
Sous-total	3 960 394	426 222	<b>4 386 617</b>

## Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Les camps d'Hagadera et de Dagahaley ne seront pas agrandis en vue d'accueillir 60 000 réfugiés.
- Soixante-quinze pour cent des réfugiés demeureront sans papiers.
- Le HCR ne pourra pas filtrer les nouveaux arrivants au centre d'accueil de Liboi.
- La réduction des projets axés sur la communauté augmentera les risques de violences sexuelles et sexistes et aura un effet négatif sur la coexistence des réfugiés et des autochtones.
- Le taux de malnutrition aiguë globale restera de 12 pour cent.
- Il ne sera pas possible de scolariser 70 pour cent des enfants dans le primaire.
- Les besoins sanitaires de 75 pour cent des réfugiés actuels et d'une centaine de milliers de nouveaux arrivants ne seront pas pris en charge.
- Quelque 60 000 nouveaux arrivants ne recevront pas d'aide dans le secteur des abris et les abris existants ne seront pas améliorés.
- Les réfugiés ne pourront bénéficier que de 12 litres d'eau potable par jour (la norme est de 20 litres), ce qui les exposera à des maladies d'origine hydrique.
- Quelque 50 000 réfugiés somaliens ayant besoin d'être réinstallés ne le seront pas.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Procédures de protection équitables</b>			
Conditions d'accueil	6 701 435	0	6 701 435
Enregistrement et établissement de profils	889 821	0	889 821
Accès aux procédures d'asile	613 128	0	613 128
Définitions du réfugié et de l'apatride	353 648	0	353 648
Détermination de statut juste et efficace	733 597	0	733 597
Regroupement familial	528 358	0	528 358
Documents individuels	1 383 473	0	1 383 473
Documents d'état civil	391 686	0	391 686
Sous-total	11 595 145	0	11 595 145
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>			
Impact sur les communautés hôtes	6 299 653	0	6 299 653
Effets du conflit armé	139 745	0	139 745
Application de la loi	923 654	0	923 654
Système de gestion de la sécurité communautaire	362 654	0	362 654
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	1 142 654	0	1 142 654
Protection des enfants	520 654	0	520 654
Liberté de mouvement	305 654	0	305 654
Détention non arbitraire	550 654	0	550 654
Accès aux solutions juridiques	1 350 654	0	1 350 654
Sous-total	11 595 974	0	11 595 974
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>			
Sécurité alimentaire	795 333	0	795 333
Nutrition	3 675 657	0	3 675 657
Eau	6 945 967	0	6 945 967
Abris et autres infrastructures	11 626 082	0	11 626 082
Articles ménagers et d'hygiène de base	6 276 923	0	6 276 923
Soins de santé primaire	8 461 082	0	8 461 082
VIH et sida	2 341 162	0	2 341 162
Éducation	10 746 081	0	10 746 081
Services d'assainissement	8 113 894	0	8 113 894
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 046 081	0	1 046 081
Sous-total	60 028 265	0	60 028 265
<b>Autogestion et participation communautaires</b>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	720 908	182 384	903 292
Autogestion de la communauté et représentation équitable	1 066 908	0	1 066 908
Gestion et coordination des camps	1 178 507	0	1 178 507
Autosuffisance et moyens d'existence	1 835 908	0	1 835 908
Sous-total	4 802 232	182 384	4 984 616
<b>Solutions durables</b>			
Retour volontaire	1 289 631	0	1 289 631
Réinstallation	4 342 776	0	4 342 776
Appui à l'intégration sur place	781 631	0	781 631
Réduction des cas d'apatridie	0	446 726	446 726
Sous-total	6 414 037	446 726	6 860 763
<b>Relations extérieures</b>			
Relations avec les donateurs	461 295	61 112	522 407
Mobilisation des ressources	458 295	0	458 295
Partenariats	455 295	61 112	516 407
Information	472 295	81 112	553 407
Sous-total	1 847 181	203 336	2 050 517

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Logistique et appui aux opérations</b>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	16 200 960	0	16 200 960
Gestion de programme, coordination et appui	23 147 916	179 103	23 327 019
Sous-total	39 348 876	179 103	39 527 979
<b>Appui central et régional</b>			
Élaboration de la politique générale	132 488	0	132 488
Direction et gestion stratégiques globales	292 756	0	292 756
Appui et conseils en matière de protection	6 122 043	0	6 122 043
Appui et conseils techniques aux opérations	1 308 664	0	1 308 664
Relations extérieures	218 705	0	218 705
Mobilisation des ressources	152 387	0	152 387
Relations avec les médias et affaires publiques	232 865	0	232 865
Relations interinstitutions et partenariats stratégiques	399 945	0	399 945
Gestion stratégique des ressources humaines	343 540	0	343 540
Gestion des technologies de l'information et des communications	425 626	0	425 626
Gestion globale des approvisionnements	128 723	0	128 723
Capacité centrale de préparation et de réponse aux situations d'urgence	407 645	0	407 645
Gestion de la sécurité	306 982	0	306 982
Création de capacités, développement des compétences et gestion des savoirs	527 318	0	527 318
Sous-total	10 999 688	0	10 999 688
<b>TOTAL <sup>1</sup></b>	<b>150 591 792</b>	<b>1 437 771</b>	<b>152 029 563</b>

<b>Budget 2011 <sup>2</sup></b>	<b>166 342 100</b>
---------------------------------	--------------------

<b>Budget 2009 révisé</b>	
Budget annuel	53 485 557
Budget supplémentaire	74 084 501
<b>TOTAL</b>	<b>127 570 058</b>

<sup>1</sup> Inclut 14 439 771 dollars E.-U. pour le Centre d'appui régional à Nairobi.

<sup>2</sup> Inclut 15 309 445 dollars E.-U. pour le Centre d'appui régional à Nairobi.